SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Nathalie FOREST, Eric LE PENVEN, Christophe BRESSON, Christelle ROY-JAMOT,Aurélie MARONNAT, Vincent GAUDRY, Émilie RAY, Dimitri TREDEZ.

Excusés : Eric CLAVEL (maire) ,Chantal PELLETIER (pouvoir à Olivier CROUZET), Élisabeth ABART (Nathalie) , Laurence BONNIAUD (Christine Blond),

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint avec conseillers présents et ouvre la séance en demandant un volontaire pour le secrétariat de séance.

Secrétaire de séance : Olivier Crouzet

- **Listes des délibérations traitées :**

N°	Questions débattues	Décisions
33.2026	**Convention d'adhésion « services numériques » du SIEEEN**	Adoptée à l'unanimité
34.2026	**Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif**	Adoptée à l'unanimité
35.2026	**Ouverture et fermeture de postes**	Adoptée à l'unanimité

Le maire,

J-Y Forest

La secrétaire,

O. Crouzet

PJ : - détails des échanges

• Approbation du PV du 17 juin 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal de la séance du 17 juin 2026. Constant l'absence de remarque, il soumet ce procès-verbal au vote.

Le conseil municipal valide ce procès-verbal à l'unanimité.

• Convention d'adhésion « services numériques » du SIEEEN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Crouzet.

Monsieur Crouzet explique qu'en 2024 la préfecture de la Nièvre après relecture des statuts du SIEEEN a considéré que la compétence « Technologie de l'Information et de la Communication » (TIC) n'était pas prévu au Code Général des Collectivités Territoriales. Après une période d'incertitude, le SIEEEN a dû modifier ses statuts actant ainsi ne pas agir en matière de TIC par transfert de compétence mais par prestation de service. Cela implique ainsi qu'une part que les services du SIEEEN en la matière seront dorénavant assujettis à la TVA et d'autre part que pour conserver un équivalent des services délivré jusque là par transfert de compétence, il est nécessaire de signer une convention avec le SIEEEN. Cette convention prévoit le paiement d'une cotisation de 950 € HT qui représente un droit d'entrée à l'offre numérique et aux services à la carte qui existait dans le pack service à l'époque du transfert de compétence : hotline pour l'assistance matérielle et logicielle, acquisition, installation et assistance sur le matériel, les logiciels et les certificats électroniques, accès libre et gratuit au catalogue de formations, accès à la plateforme dématérialisée STELA pour les actes comptables et les délibérations, mise à disposition de GéoSIEEEN, sauvegarde à distance, modules complémentaire (gestion cimetière, base adresses, urbanisme, voirie ou encore réseau humide).

Monsieur CROUZET explique que les tarifs ont été construit pour réduire l'impact sur les adhérents. Le SIEEEN a par ailleurs décidé de supporter sur son budget les arriérés de TVA réclamés par le trésor public. Enfin, pour les logiciels métier des éditeurs JVS et Berger-Levrault, les communes devront payer logiciels et service directement auprès des éditeurs en bénéficiant d'un tarif négocié par le SIEEEN.

Monsieur CROUZET explique que le conseil doit aujourd'hui approuver les termes de la convention de nouvelle offre numérique du SIEEEN, autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et le prélèvement sur le budget communal pour le paiement du montant de l'adhésion à la nouvelle offre numérique.

Monsieur CROUZET précise qu'outre la cotisation annuelle de 950 € HT, la commune souscrira un service de sauvegarde à distance, un service de maintenance et supports sur les logiciels métiers JVS, à plusieurs contrats acquisition, maintenance et matériel dont 17 ordinateurs (mairie et école), des services de télétransmission des actes et documents budgétaires et les services de GEOSIEEEN qu'elle utilisait jusqu'à présent. La redevance 2026 correspondant à cette convention se montera à 7495,00 € HT soit 8994,00 € TTC.

A noter :

- la commune a payé l'an dernier 13492,79 € pour le Pack Service par transfert de compétence, et a cette année acquitté une facture 1835,58 € TTC pour les services et logiciels JVS.
- le périmètre 2026 est légèrement moindre que celui de 2025, car moins de matériels sont maintenus en 2026.

Monsieur LE PENVEN demande les conditions d'évolution tarifaire.

Monsieur CROUZET explique qu'un coefficient de révision de la cotisation est fixé par une formule basé du l'index SYNTEC de l'INSEE, par ailleurs le reste des engagements est à la carte et il reste possible chaque année de souscrire ou de ne plus souscrire à un service pour choisir un autre prestataire.

Monsieur le Maire soumet la délibération présentée au vote.

Le conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.

• Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Monsieur le Maire explique concernant la redevance de performance des systèmes d'assainissement dépend d'une base fixée par l'agence de l'Eau pour l'ensemble du bassin et d'un coefficient de modulation. L'agence de l'Eau refacture à la commune cette redevance qui se répercute à l'ensemble de usager de l'assainissement. Il rappelle que la base pour notre bassin est de 0,28 € HT, et que le coefficient de modulation global est pour 2026 de 0,628 € HT (0,30 pour le Mouroux et 0,65 pour le Boug). Ainsi, la redevance doit être fixé à 0,28 par 0,628 soit 0,17584 € HT. Il précise que vu l'état de la station du Bourg, le coefficient de modulation risque d'augmenter dans les années à venir tant que la commune n'aura pas refait cette station d'épuration.

Le conseil municipal valide la montant de cette redevance à 0,176 € HT à l'unanimité.

• Ouverture et fermeture de postes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Crouzet.

Monsieur Crouzet explique qu'il est nécessaire de faire évoluer les postes d'agents communaux d'une part pour permettre des avancements avec l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe et d'adjoint d'animation principal de seconde classe et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif et d'autre part pour tenir compte de départ d'agents de la collectivité avec la fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe (départ en retraite) et d'un poste d'adjoint technique principal de seconde classe (démission suite à disponibilité).

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition de :

- Suppressions : 1 poste d'Adjoint administratif principal de premier classe, 1 poste d'adjoint administratif, et 1 poste d'adjoint technique principal de seconde classe.
- Créations : 1 poste d'Adjoint administratif principal de seconde classe et 1 poste d'adjoint d'animation principal de seconde classe.

Le conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.

• Questions diverses

- Tiers lieu

Monsieur Le Penven présente rapidement l'idée de tiers lieu visant à offrir des prestations à des porteurs de projet ou des entrepreneurs sur notre commun. Il invite chaque conseiller à lire la note qu'il a écrite et explique la nécessite d'aller vers une étude plus approfondie.

Monsieur le Maire fait référence à tiers lieu de Verneuil qui est plus un lieu de rencontre, et au Fablab qui ne correspondent pas au tiers lieu présenté ici.

Monsieur Le Penven en convient et explique qu'il s'agit d'un projet qui ne coûtera pas d'argent à la

commune. Il explique que la note de cadrage explique quels moyens existent pour financer ce lieu.

Monsieur le Maire explique qu'il ne sera pas possible d'utiliser un bâtiment vacant de la commune puisque le seul batiment vacant une maison en bout de la rue des deux ponts va être vendue.

Monsieur Le Penven explique qu'il est difficile de dimensionner la surface nécessaire à ce tiers lieu et que l'étude devra approfondir pour arriver à prendre une décision.

Monsieur Crouzet rappelle l'origine de cette note issue d'un échange avec Monsieur le Penven sur l'idée de développer des possibilités économiques nouvelles pour permettre l'implantation de population qualifiée en recherche de solution pour implanter une activité. Il rappelle qu'en la matière la compétence économique relève de la CCSN mais que la commune peut en la matière être force de proposition auprès de la CCSN pour qu'un tel projet soit étudié sur le territoire communale puisque rien n'existe en la matière sur la CCSN.

Monsieur Le Penven explique qu'il y a déjà plus de 400 sociétés dans la commune notamment dans le solaire. Le tiers lieux pourrait permettre aussi de créer des synergies pour ces acteurs.

Il est convenu de diffuser la note de cadrage à l'ensemble du conseil.

- EXPOSITION DE CARTES POSTALES ANCIENNES

Monsieur Crouzet explique que l'équipe de la bibliothèque assistée de la commission en charge des affaires culturelles est en cours de finalisation de l'exposition de cartes postales anciennes provenant en grande partie de la collection de J. Ulysse. L'exposition se déroulera selon le calendrier et les horaires annoncés dans le bulletin municipal de juillet à partir du 3 octobre salle Banville. L'exposition comportera des cartes postales agrandies et d'autres éléments historiques. Il sera proposé aux enseignantes de l'école d'utiliser cette exposition à des fins pédagogiques.

- FIBRE

Monsieur Tredez fait remarquer que la fibre ne peut toujours pas être installé dans son secteur en raison de fibre cassée.

Monsieur le Maire explique que la fibre sera à termes la seule solution en terme de téléphonie et d'internet fixe.

Monsieur Crouzet fait remarquer que la fibre aérienne sera problématique lorsqu'Orange n'entretiendra plus les poteaux téléphoniques.

- SICTOM

Monsieur le Maire fait remarquer que les nouveaux horaires de la déchetterie ne sont prévus que jusqu'à fin octobre. Il espère que néanmoins le SICTOM maintiendra cette réouverture les samedis comme l'a demandé le conseil municipal.

- DEMANDE D'INFORMATION SUR LE SITE

Madame Roy-Jamot regrette que le site et le compte facebook ne donne pas plus d'informations notamment sur les travaux de voirie.

Monsieur Crouzet explique que les conseillers doivent collectivement remonter les informations qui doivent figurer sur le site. Cela permettra une plus grande complétude du site.

- GRAVILLON SUITE À RÉFECTION DE LA VOIRIE

Madame Ray et Monsieur Bresson font remarquer qu'en plusieurs lieux, il reste beaucoup de gravillon et demandent s'il est prévu un balayage pour limite les dangers.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas prévu mais qu'il en parlera aux interlocuteurs pour voir s'il est nécessaire et possible de faire un balayage.

- ÉGLISE

Madame Maronnat signale qu'il y a une augmentation des morceaux de plâtre qui se détachent du plafond de l'église communale.

Monsieur le maire explique qu'il y a effectivement eu peu de travaux depuis très longtemps à l'intérieur de l'église et que certains enduits sont dans un état qui nécessitera à termes une intervention. Il explique que pour l'heure les interventions de la Mairie sur l'édifice se sont plutôt concentrés sur l'extérieure.

- CCAS

Madame Blond explique qu'il y a 104 inscrits pour le repas du CCAS, et lance une demande d'aide pour demain soir 18h afin de mettre les tables en place.

- Feux d'artifice

Madame Blond indique que la commission jeunesse, sport et associations propose que la mairie tire les feux d'artifice prévus initialement le 14 juillet à minuit le 31 décembre avec l'organisation d'une soirée par les associations de la commune. Ce projet de soirée est en cours de construction.

- Conseil municipal jeunes

Madame Blond explique que sept candidatures ont été reçues pour le moment et qu'il reste encore possible de faire acte de candidature.

- Conséquence de la sécheresse

Monsieur le Maire explique que les personnes qui ont connu des dégâts immobiliers sont invités à venir faire une déclaration en mairie. La mairie fera la demande de classement en catastrophe naturel sécheresse en préfecture avec à l'appuie ces déclarations. Une information sera mis sur le site de la mairie.

- Prochaine réunion du conseil

Monsieur le Maire explique qu'il y aura sans doute un conseil municipal avant la fin octobre.

Fin de séance : 20h50